

LEXIQUE

CHAPITRE 1

Enclave : Masse de roche qui a été mécaniquement arrachée et emballée dans une autre roche. (p. 105)

Érosion : Ensemble des phénomènes externes qui, à la surface du sol ou à faible profondeur, enlèvent tout ou partie des terrains existants et modifient ainsi le relief. (p. 109)

Fluvio-glaciaires : Se dit de sédiments continentaux contenant des matériaux transportés par des glaciers puis repris par des cours d'eau. (p. 122)

Galets : Caillou arrondi par usure mécanique (éolienne, fluviale, marine). (p. 127)

Glaciaire (glaciation) : Période durant laquelle la quantité de glace stockée à la surface du globe est supérieure à la moyenne. (p. 134)

Glaciaire : Masse de glace formée par l'accumulation de la neige. (p. 135)

Kame : Colline, souvent à sommet plat, constituée de sables et de graviers stratifiés qui se seraient sédimentés à la marge ou dans des dépressions d'un ancien inlandsis. (p. 109)

Lacustre (limnique) : S'applique à des bassins continentaux, marécageux ou lacustres, à leurs sédiments, à leur faune, à leur flore. (p. 172)

Littoraux : *Relatif aux rivages marins.* (p. 173)

Morphogénèse : Naissance et évolution des formes du relief, par le jeu conjugué des déformations de la croûte terrestre, du volcanisme, de l'érosion, et de la sédimentation. (p. 198)

Nappe (d'eau souterraine) : Eaux souterraines remplissant entièrement les interstices d'un terrain poreux et perméable (l'aquifère) de telle sorte qu'il y ait toujours liaison par l'eau entre les pores. (p. 201)

Talweg : Ligne du fond d'une vallée, suivie par le cours d'eau quand il en existe un. (p. 293)

Tills : Mot anglais désignant un dépôt morainique non consolidé. (p. 303)

CHAPITRE 2

Ménages privés : Personne ou groupe de personnes (autres que des résidents étrangers) occupant un logement privé et n'ayant pas de domicile habituel ailleurs au Canada.

Population active : Personnes qui étaient soit occupées, soit en chômage pendant la semaine ayant précédé le recensement. Les données portent sur les personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

Revenu moyen par ménage : Revenu total moyen pondéré des ménages en 1995.

Sécurité du revenu : Auparavant dénommée "aide sociale", la sécurité du revenu est une aide financière temporaire de dernier recours. Elle découle du droit de chacune des personnes à obtenir de l'aide pour subvenir à ses besoins essentiels (logement, nourriture). La sécurité du revenu s'adresse aux personnes n'ayant aucun ou peu de moyens de subsistance et à ces personnes à charge qui ne sont pas en mesure d'assumer leurs propres besoins. L'aide financière prend la forme d'un montant de base qui est versé sous forme de prestation, le premier jour de chaque mois. Ce montant est calculé en regard du nombre d'adultes dans un ménage.

Taux d'activités : Le taux d'activité correspond au % de la population active totale (pendant la semaine de référence) par rapport à la population âgée de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel. Le taux d'activité d'un groupe donné (âge, sexe, état matrimonial, région géographique, etc.) correspond au nombre d'actifs dans ce groupe exprimé en % de la population de ce groupe.

Taux de chômage : Le nombre de chômeurs représenté en pourcentage de la population active.

Logement privé occupé : Logement privé occupé de façon permanente par une personne ou un groupe de personnes. Sont également inclus dans cette catégorie les logements privés dont les résidents habituels sont temporairement absents le jour du recensement. Sauf indication contraire, toutes les données présentées dans les publications sur le logement ont trait aux logements privés occupés et non aux logements privés inoccupés ou aux logements occupés par des résidents étrangers et/ou temporaires.

Maison individuelle non attenante : Logement individuel qui n'est joint à aucun autre logement ou construction (sauf à son propre garage ou hangar). Une maison individuelle non attenante est entourée d'espaces libres et n'a aucun logement au-dessus ou en dessous.

Maison jumelée : Un de deux logements réunis côte à côte (ou de l'arrière à l'avant), mais qui n'est joint à aucun autre logement ou construction (sauf à son propre garage ou hangar). Un logement jumelé n'a aucun logement au-dessus ou en dessous et les deux unités réunies sont entourées d'espaces libres.

Maison en rangée : Logement dans une rangée d'au moins trois logements réunis côte à côte (ou parfois réunis par un des côtés d'un logement et l'arrière d'un autre logement) comme une maison en bande ou une maison-jardin, mais sans aucun autre logement au-dessus ou en dessous.

Appartement ou plain-pied dans un duplex non attenant : Un de deux logements superposés mais qui n'est joint à aucun autre logement ou construction (sauf à son propre garage ou hangar). Les deux unités réunies ne sont jointes à aucun autre logement par l'arrière, l'avant ou les côtés, et sont entourées d'espaces libres.

Appartement dans un immeuble de cinq étages ou plus : Logement dans une tour d'habitation qui a cinq étages ou plus.

Appartement dans un immeuble de moins de cinq étages : Logement joint à d'autres logements ou à d'autres locaux commerciaux ou non résidentiels dans un immeuble de moins de cinq étages.

Autre maison individuelle attenante : Logement individuel qui est joint à une construction et que ne se classe dans aucune autre catégorie. Il peut s'agir, par exemple, d'un logement individuel joint à une construction non résidentielle, comme un magasin ou une église, ou occasionnellement à une autre construction résidentielle, comme un immeuble d'appartements.

Habitation mobile : Logement individuel conçu et construit pour être transporté sur son propre châssis et que l'on peut déplacer sans grand délai. Il peut être placé sur des fondations temporaires comme des blocs, des poteaux ou une plate-forme préparée à cet effet.

Profession : Genre de travail que faisaient les personnes pendant la semaine de référence. Le genre de travail exécuté est défini d'après le type d'emploi occupé par le recensé est la description des tâches les plus importantes qui s'y rattachent. Les données ont trait aux personnes âgées de 15 ans ou plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel. Si le recensé n'avait pas d'emploi au cours de la semaine ayant précédé le recensement, les données portent sur l'emploi qu'il avait occupé le plus longtemps depuis le premier janvier 1990. Les personnes qui avaient deux emplois ou plus devaient donner des renseignements sur l'emploi auquel elles avaient consacré le plus d'heures de travail.